
ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

ANNEXE 2

BON POUR INSCRIPTION MODIFICATION ANNULATION ALSH MERCREDI

Je soussigné(e).....
responsable légal de l'enfant

Souhaite :

- annuler l'inscription⁽¹⁾
- inscrire ⁽¹⁾

Pour le ou les mercredis :

Les inscriptions /annulations peuvent être prises en compte que si elles sont effectuées au plus tard le mardi avant 12 h pour la semaine suivante.

Fait à :.....le.....

Signature des parents

(1) Rayer la mention inutile